

Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres

Paris, 7-8 juin 2023



**CONTRIBUTION DE L'OCDE À
LA PROMOTION DE MARCHÉS
OUVERTS ET D'UN SYSTÈME
COMMERCIAL INTERNATIONAL
FONDÉ SUR DES RÈGLES ET EN
BON ÉTAT DE FONCTIONNEMENT**

**Contribution de l'OCDE
à la promotion de marchés ouverts et
d'un système commercial international fondé sur
des règles et en bon état de fonctionnement**

1. La contribution de l'OCDE à la promotion de marchés ouverts et d'un système commercial international fondé sur des règles et en bon état de fonctionnement

1. La [déclaration sur la Vision d'avenir de l'OCDE énoncée en 2021](#) a renouvelé le soutien explicite de l'OCDE aux marchés ouverts et à un système commercial international fondé sur des règles, comme l'indiquent le chapeau et l'Article 1 de la Convention de 1960 relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques.
2. Ce soutien repose sur des preuves irréfutables des multiples avantages des échanges commerciaux et de l'ouverture des marchés, qui vont de pair avec de meilleures performances économiques dans les pays, à tous les niveaux de développement. Le commerce génère des opportunités pour les travailleurs, les consommateurs et les entreprises et a contribué à sortir des millions de personnes de la pauvreté. Le commerce fait baisser les prix et offre un choix plus vaste, ce qui permet d'accéder à des biens et services qui seraient sinon indisponibles ou coûteux. Les économies ouvertes se développent plus rapidement que les économies fermées, tandis que les salaires et les conditions de travail sont meilleurs dans les entreprises qui participent aux échanges. Le commerce fondé sur des règles ouvre des perspectives à tous les pays, en apportant la prévisibilité et la certitude nécessaires au secteur privé pour investir et créer des emplois. Les échanges sont également une source de résilience économique et de diversification tout au long des chaînes d'approvisionnement. Au final, les droits des travailleurs et les objectifs climatiques sont mieux protégés dans des conditions de prospérité, d'opportunité, de stabilité et de sécurité pour tous.
3. Dans le même temps, diverses problématiques poussent les pouvoirs publics à redoubler d'efforts dans la conception de politiques de la concurrence, de l'investissement, de la sécurité économique, environnementales et sociales, avec des retombées sur les coûts et les incitations commerciales. Ce constat invite à reconsidérer les éléments que devraient contenir les règles applicables aux marchés ouverts. La guerre d'agression russe en Ukraine ajoute davantage de complexité encore à ces enjeux. Cette situation conforte plus que jamais l'importance du rôle de l'OCDE qui consiste à soutenir l'ouverture des marchés par des données probantes, des analyses, des conseils sur les politiques à suivre et à proposer un forum d'échange. Dans ce contexte, le rôle que joue l'OCDE pour éclairer et élaborer les politiques et les règles pertinentes pour le commerce international mérite une réflexion stratégique.
4. Pour l'avenir, l'un des défis majeurs auquel est confrontée la communauté des pays de l'OCDE, composée de pays partageant les mêmes convictions, est de savoir comment agir de manière efficace et coordonnée dans une optique de sécurité et de prospérité économiques tout en préservant les avantages de l'ouverture des marchés et d'un système commercial international fondé sur des règles, conformément aux valeurs et principes fondateurs de l'OCDE. La présente note décrit une approche à l'échelle de l'OCDE dans ce contexte. Elle a été affinée après examens au niveau du Conseil et tient également compte des récentes discussions au sein du Comité des échanges.

2. Un système commercial international sous tension

5. Au cours des dernières décennies, le système commercial international, exposé à des changements importants dans le contexte économique et politique mondial, a été soumis à une pression importante. Les pouvoirs publics ont fait l'objet d'une surveillance accrue lors de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux ou régionaux et ont parfois eu

du mal à rallier le soutien des parlements pour ratifier ces accords. Les tensions géopolitiques ont aggravé les frictions commerciales, et les politiques commerciales sont de plus en plus perçues comme des outils pour suivre des objectifs géopolitiques. Au niveau multilatéral, le rôle de négociation de l'OMC (Organisation mondiale du commerce) a été mis en difficulté, les engagements de libéralisation globale étant au point mort, bien que les initiatives plurilatérales et régionales aient fait des progrès. Le système de règlement des différends de l'OMC est soumis à une pression sans précédent, tandis que la fonction de surveillance de l'OMC exige une plus stricte adhésion des membres aux obligations de transparence. Dans ce contexte, le débat sur la nécessité de réformer l'OMC a mûri ces dernières années.

Progrès limités dans la libéralisation du commerce et l'élaboration de règles

6. Depuis la conclusion du cycle de l'Uruguay et la signature de l'accord de Marrakech en 1995 instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les droits de douane ont considérablement chuté dans le monde entier. Les droits de douane industriels appliqués en moyenne s'élevaient à 11 % en 1995 et ont été réduits de moitié pour atteindre environ 5 %, les Membres de l'OCDE les ayant ramenés à un niveau proche de zéro. Dans le secteur de l'agriculture, les progrès ont été moins significatifs. Les taux appliqués sont passés d'une moyenne d'environ 13 % en 1995 à 9 %, avec des différences moins marquées entre les moyennes des pays membres de l'OCDE et des pays non-Membres.
7. Dans le secteur des services, la structure de l'accès au marché est asymétrique, les pays de l'OCDE ayant réalisé davantage de progrès en matière d'ouverture des marchés et les pays non membres de l'OCDE se caractérisant globalement par des barrières plus strictes aux échanges de services. Mesuré par l'indice de restrictivité des échanges de services (IRES) de l'OCDE, le niveau moyen de restrictivité dans les pays non membres de l'OCDE dans 22 secteurs d'activité est 180 % plus élevé que dans les pays de l'OCDE.
8. Le panorama moyen en matière de protection masque des cas où la réforme a été plus difficile et où les droits de douane, ainsi que les barrières non tarifaires, restent relativement élevés. Les domaines ayant connu le moins de réformes sont notamment représentés par les secteurs le plus souvent visés par des différends commerciaux au fil du temps, à savoir les sous-secteurs agricoles des céréales, des graines oléagineuses et de la viande ; du côté industriel, les véhicules à moteur et leurs pièces détachées, les machines et équipements ainsi que le matériel de transport, ont souvent été à l'origine de discussions à l'OMC.
9. Avec la fin du cycle de développement de Doha et malgré les progrès réalisés lors de la 12^e Conférence ministérielle, les règles de l'OMC ont peu évolué. Cela représente un enjeu particulier à une époque où la transformation numérique a considérablement modifié la nature du commerce et a fait naître de nouvelles questions complexes pour les décideurs. La transformation numérique possède un potentiel important pour rendre le commerce inclusif, en réduisant les coûts et en améliorant l'accès des micro, petites et moyennes entreprises, des jeunes et des femmes. Pourtant, si la dimension des marchés numériques est mondiale, la réglementation reste largement nationale et des défis particuliers se posent pour trouver les moyens de permettre aux données de franchir les frontières en toute confiance, sans quoi les avantages du commerce numérique ne peuvent se concrétiser. Plus généralement, la modernisation des règles commerciales en vue de les adapter aux échanges à l'ère du numérique s'impose.

Incapacité d'uniformiser les règles du jeu

10. Les marchés ouverts offrent des avantages lorsque l'équité de la concurrence sur ces marchés est respectée. C'est ce qui explique pourquoi les règles de l'OMC tentent d'encadrer l'utilisation des subventions dans les secteurs industriel et agricole. Cependant, les règles existantes se sont révélées insuffisantes. Le renforcement des règles relatives aux subventions prévu dans le cadre du cycle de Doha ne s'est pas produit et les tentatives pour élaborer des règles visant à discipliner l'utilisation des subventions dans le secteur des services ont été largement contrariées.
11. Les subventions, sous toutes les nombreuses formes qu'elles prennent, sont aujourd'hui couramment utilisées dans tous les pays, à tous les stades de leur développement, et tous secteurs confondus, à des degrés différents cependant. Les travaux de l'OCDE ont permis d'identifier des aides publiques importantes et croissantes dans les secteurs agricole et industriel (voir le [portail de l'OCDE sur les aides et subventions publiques](#)), avec des subventions répandues tant dans les pays de l'OCDE que sur les grands marchés émergents.
12. Le FMI (Fonds monétaire international), l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC ont [récemment émis un avertissement](#) commun : les subventions, du fait de leur utilisation croissante et de leur effet de distorsion, modifient les flux d'échanges et d'investissements, remettent en cause l'intérêt des consolidations tarifaires et autres engagements en matière d'accès aux marchés, et sape le soutien que l'opinion publique accorde à l'ouverture des échanges commerciaux. En outre, ils ont noté que ces subventions, plutôt que de faciliter la transition écologique, ont parfois une incidence négative sur le changement climatique et la biodiversité. Ce rapport conjoint souligne également que les fortes divergences sur les subventions conduisent à des tensions commerciales mondiales qui pèsent sur la croissance et le niveau de vie.
13. La récente pandémie de COVID-19, la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, les préoccupations concernant la sécurité de l'approvisionnement dans les secteurs de haute technologie et la nécessité d'investir dans les transformations verte et numérique aggravent cette situation, car ces événements ont amené les pouvoirs publics à intervenir davantage sur les marchés dans de nombreux pays, notamment les économies de l'OCDE.

Durabilité économique, environnementale et sociale

14. Ces dernières années ont connu une augmentation de l'incidence des chocs (financiers, environnementaux, logistiques), une montée des tensions géopolitiques et l'utilisation d'instruments coercitifs (boycotts, sanctions ou restrictions à l'exportation) par des partenaires commerciaux et d'investissement pour des raisons économiques ou politiques. Si le commerce demeure un outil important de promotion d'une intégration économique gagnant-gagnant, les chocs ont suscité des inquiétudes quant aux risques liés à une économie mondiale interconnectée. En particulier, la pandémie de COVID-19, l'agression à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine et la montée d'autres tensions géopolitiques ont incité certains pays à analyser leurs relations commerciales afin d'identifier celles qui, spécifiquement, pourraient provoquer des perturbations, être utilisées comme outils de coercition ou occasionner des risques pour la sécurité nationale. Les entreprises et les pouvoirs publics doivent relever le défi de garantir la durabilité et la résilience économiques des chaînes d'approvisionnement à une époque où l'impact environnemental et social du commerce est déjà sous haute surveillance.

15. Le changement climatique a amené le domaine des politiques environnementales au premier plan des priorités des décideurs politiques. De nouvelles questions se font jour sur la manière dont les politiques et les pratiques commerciales internationales peuvent aller de pair avec la gestion des objectifs climatiques et environnementaux (comme la réduction des déchets plastiques), dans une situation où les pays affichent des niveaux d'ambition et des approches différents. Parallèlement, dans de nombreux pays, les pouvoirs publics considèrent désormais comme une priorité absolue la question de l'interaction des règles du commerce international avec les politiques environnementales nationales et les initiatives et réglementations environnementales multilatérales. Bien que le système commercial multilatéral dispose d'un programme de longue date en matière de commerce et d'environnement, la détermination de règles et la supervision de la coordination entre ces deux domaines d'action lui a toujours posé problème. Entre-temps, les processus environnementaux multilatéraux, les obligations nationales en matière d'information financière et la disponibilité de données et d'outils de calcul pour estimer les incidences environnementales facilitent la diffusion de normes de déclaration, de comptabilité et autres au niveau des entreprises, des collectivités locales, des pays et des régions, qui compliquent le paysage des échanges en raison du manque d'harmonisation et de reconnaissance mutuelle.
16. Enfin, si la mondialisation a contribué à une réduction importante de la pauvreté et à une augmentation des débouchés économiques dans les pays au cours des dernières décennies, elle s'est accompagnée d'une hausse des inégalités de revenus, de richesses et d'opportunités au sein de certains pays. Cela contribue au sentiment que les bénéfices du commerce ne sont pas équitablement répartis et que la libéralisation des échanges peut restreindre la marge de manœuvre des pouvoirs publics dans la poursuite d'autres objectifs légitimes, tels que la durabilité sociale des emplois. Pour assurer la durabilité sociale du commerce et l'adhésion du public à l'ouverture des échanges, il faut des mesures transitoires efficaces pour les personnes les plus touchées – des mesures qui s'avèrent difficiles à mettre en œuvre. Pourtant, le contrôle des normes du travail et des autres normes sociales appliquées au sein des chaînes d'approvisionnement s'est accru ces dernières années, ce qui a conduit à un renforcement des exigences en matière de suivi et des obligations déclaratives pour les entreprises présentes dans les chaînes d'approvisionnement.

La géopolitique du commerce

17. L'attention particulière portée à la durabilité économique, environnementale et sociale du commerce et les préoccupations accrues en matière de sécurité économique font ressortir les différences entre les systèmes économiques et politiques ainsi que les différences d'approches sur les questions environnementales et sociales. Cela a donné lieu à des réflexions sur les concepts de « friendshoring » (approvisionnement auprès de pays amis), « [partial friendshoring](#) » (diversification de l'approvisionnement), de « nearshoring » (approvisionnement de proximité), « reshoring » (relocalisation) ou de « découplage » dans le débat sur le commerce et à la prise en considération de la durabilité de l'intégration économique entre des systèmes économiques caractérisés par des valeurs et des principes très divergents.
18. Dans un [document récent](#) publié par l'OMC, par exemple, l'économie mondiale est scindée entre un « bloc de l'Ouest » et un « bloc de l'Est » sur la base de scores différentiels portant sur la similarité de la politique étrangère (mesurée à l'aune des votes aux Nations Unies). Ce document évalue les effets sur le bien-être d'une réduction significative du commerce entre les blocs. Dans le cadre de la simulation principale,

l'ensemble des pays de l'OCDE font partie du « bloc de l'Ouest ». La République populaire de Chine et la Russie font partie du « bloc de l'Est ». Selon les estimations de l'OMC, qui sont relativement prudentes, la désintégration de l'économie mondiale en deux blocs réduirait le PIB mondial de 5 %. Les pays en développement subiraient des pertes disproportionnées, avec une réduction de 7 % du PIB à long terme. Au sein des pays de l'OCDE, l'Union européenne et le Japon seraient confrontés à une réduction de 4 % de leur PIB. Cette réduction serait de 1 % pour les États-Unis.

19. Ce débat donne à présent lieu à des discussions visant à déterminer dans quelle mesure les avantages du commerce et de la sécurité économique peuvent être garantis par une intégration plus poussée entre des partenaires de confiance partageant les mêmes convictions, tout en résistant au protectionnisme et aux actions non coordonnées contre ceux qui nuisent à la prospérité et au bien-être.

3. Les atouts uniques de l'OCDE appuient les politiques commerciales multilatérales, régionales et bilatérales

20. Dans le contexte d'un système commercial international sous tension, les atouts uniques de l'OCDE pour promouvoir les intérêts communs des Membres sont, entre autres, les suivants :

Un socle commun de données et d'analyses fondées sur des éléments factuels

21. Les mesures objectives de l'OCDE viennent à l'appui de l'élaboration des politiques et contribuent à la transparence des régimes d'action. Les pays respectent tous la même méthodologie, ce qui permet d'assurer une comparabilité et de créer une base commune de dialogue. Cela a contribué à renforcer la confiance et la crédibilité parmi les pays Membres de l'OCDE et ailleurs.
22. Des investissements pluriannuels dans la production de données comparables entre pays ont permis de créer des outils uniques tels que l'Indice de restrictivité des échanges de services (IRES), les indicateurs de facilitation des échanges (IFE), la base de données de l'OCDE sur les échanges en valeur ajoutée (TiVA) et les tableaux internationaux des entrées-sorties (TIES), ainsi que la base de données de l'OCDE sur les restrictions à l'exportation et les matières premières stratégiques. Ces ressources sont complétées par des analyses complexes et de pointe (sur des aspects tels que les subventions industrielles, la servicisation et les coûts commerciaux). Les analyses de pointe et actuelles de l'OCDE sont essentielles pour répondre aux nouveaux enjeux et préoccupations des Membres. Cette base de données et d'analyses, considérée dans son ensemble, constitue une infrastructure analytique unique dont bénéficient les pays Membres de l'OCDE.
23. Les mesures et les analyses de l'OCDE permettent aux pays de progresser dans la négociation et l'application des règles internationales.
 - Le rôle de l'OCDE dans l'évaluation et le traitement des questions relatives à l'égalité des conditions de concurrence (depuis l'estimation du soutien aux producteurs, l'estimation du soutien à la pêche, les subventions aux combustibles fossiles et les crédits à l'exportation jusqu'au soutien aux secteurs industriels) place idéalement l'Organisation en position de contribuer à cette discussion. Le développement de concepts à l'OCDE a facilité les négociations et l'élaboration de règles à l'OMC.

- La collecte continue de données a contribué au suivi et a facilité la mise en œuvre d'accords. Les IFE de l'OCDE ont à la fois motivé et étayé la négociation de l'accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et contribuent à présent à son suivi.
 - Les travaux sur la transparence des politiques contribuent à éclairer et assurer le bon fonctionnement des marchés internationaux (par exemple, l'IRES, les IFE, la base de données sur les restrictions à l'exportation, les contributions de l'OCDE au système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), un instrument essentiel au fonctionnement fluide et transparent des marchés des principales cultures de base).
24. En outre, les données et la modélisation de l'OCDE permettent de comprendre comment les échanges affectent les différents groupes de personnes, ce qui est essentiel pour l'économie politique de la réforme et pour veiller à ce que les échanges fonctionnent pour tous.

Un forum pour le dialogue, l'apprentissage et les meilleures pratiques

25. Un dialogue solide entre les Membres permet de garantir la pertinence et la réactivité de notre travail auprès des décideurs politiques. La communauté de vues et les valeurs partagées par ses pays Membres permettent à l'OCDE de se positionner comme un partenaire de confiance dans les périodes de changement.
26. Le Comité des échanges de l'OCDE et ses organes subsidiaires jouent un rôle important en tant qu'espace d'échange entre pairs, où se rassemblent les pays pour y partager leurs expériences, leurs idées et trouver des solutions collectives en cas de crise, comme celle du COVID-19 l'a montré, en s'appuyant sur des analyses menées en temps opportun.

Une perspective mobilisant l'ensemble des administrations

27. La pluridisciplinarité de l'OCDE permet d'adopter une approche mobilisant l'ensemble des administrations, en situant la politique commerciale dans le contexte plus large de la gouvernance qui permet le bon fonctionnement des marchés : politiques en matière d'environnement, de concurrence, d'investissement, de fiscalité, de conduite responsable des entreprises (CRE), de travail, de genre, de protection sociale et de réglementation. Tous ces éléments interagissent avec l'environnement du commerce et des marchés ouverts et s'enrichissent mutuellement.
- Ce point est essentiel pour garantir un bon fonctionnement du commerce pour toutes les parties, car une action publique sera nécessaire sur plusieurs fronts ; en effet, le commerce est nécessaire mais non suffisant pour assurer une croissance inclusive et durable.
 - Il permet aux Membres de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés, par exemple en ce qui concerne les mesures efficaces de soutien à la transition pour aider les personnes affectées négativement par l'ajustement commercial.
 - Cela pose également le problème de la cohérence des actions publiques, tant au sein des autorités de chaque pays qu'entre elles. Cela implique de trouver les synergies, mais aussi d'être en mesure de gérer les compromis.
28. Les programmes de travail de l'OCDE font appel à des sphères d'action et à des compétences diverses afin de sensibiliser aux principaux enjeux que doivent relever les marchés ouverts et le système commercial international fondé sur des règles :

- *Contribuer au débat sur la durabilité environnementale, notamment concernant la coordination entre échanges commerciaux et environnement.* La coopération entre les directions TAD et ENV est ancienne, renforcée par un groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement (GTCEE) qui couvre tous les principaux aspects de la coordination entre échanges commerciaux et environnement, ainsi que par un travail conjoint sur la mesure des subventions aux combustibles fossiles et une coopération sur l'économie circulaire. Les projets à l'échelle de l'OCDE, tels que le Projet horizontal intitulé « Renforcer la résilience climatique et économique », le Programme international pour l'action face au changement climatique (IPAC) et la nouvelle initiative de Forum inclusif sur les approches en matière d'atténuation des émissions de carbone, bénéficient également de données et d'analyses sur les échanges et de la participation de la direction TAD.
- *Contribuer à l'interaction entre les systèmes commerciaux, d'investissement et fiscaux.* Les travaux de l'OCDE visant à réformer le système fiscal international, qui ont donné naissance à la Déclaration du 8 octobre 2021 *sur une solution reposant sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie*, convenue entre 137 pays et juridictions, contribueront à résoudre les différends commerciaux émergents résultant de mesures unilatérales. Ces travaux visent également à générer une répartition plus équitable des avantages de la mondialisation et leur potentiel à cet égard est important.
- *Contribuer aux enjeux de la transformation numérique pour le système commercial multilatéral.* La perspective des échanges et de l'ouverture des marchés a représenté une composante importante des trois projets horizontaux « Vers le numérique », les travaux de la direction TAD sur les flux de données transfrontières jouant un rôle clé pour étayer la contribution de l'OCDE aux débats mondiaux sur la gouvernance des données.
- *Contribuer aux discussions sur la coordination entre la politique commerciale et la politique de la concurrence.* La coopération a publié une note commune traitant de la conception de l'aide publique en vue d'éviter les distorsions du marché à long terme.
- *Souligner les liens entre le commerce et l'investissement, et les implications en matière de définition de l'action publique dans les chaînes d'approvisionnement internationales.* L'enjeu réside notamment dans la capacité à garantir des actions publiques cohérentes en matière de commerce et d'investissement et à garantir des chaînes d'approvisionnement résilientes et durables, y compris dans le cadre de la promotion d'une CRE.
- *Contribuer à des politiques commerciales plus inclusives.* L'OCDE a élaboré un cadre d'analyse de l'impact des échanges commerciaux sur les femmes et a préconisé des réformes politiques visant à garantir que les échanges soutiennent les femmes dans sa première étude par pays des Échanges et des questions relatives au genre.

Prise en compte du secteur privé et de la société civile

29. Les relations que l'OCDE a tissées avec les entreprises, les syndicats et la société civile permettent d'intégrer le point de vue des parties prenantes dans les discussions commerciales. Elles contribuent à enrichir le dialogue sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés de la consultation et de la mobilisation du public en matière de commerce.

- L'OCDE a élaboré l'une des plus importantes normes de CRE (les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales), dont il accompagne la mise en œuvre, et entretient une relation solide avec les entreprises, les syndicats et la société civile par le biais de *Business at OECD* (BIAC), la Commission syndicale consultative (TUAC) et OECD Watch. Cette relation institutionnalisée a donné lieu à une plateforme d'échange avec le secteur privé qui a facilité la création d'outils tels que les « quatre clés pour des chaînes d'approvisionnement résilientes ». Elle place également l'OCDE dans une position idéale pour aider les Membres à mieux articuler les accords commerciaux et les instruments de CRE et à établir une passerelle entre la politique commerciale et la politique de CRE.

4. La place de l'OCDE dans le système commercial international

30. Depuis sa création, le Comité des échanges de l'OCDE ainsi que d'autres organes de l'Organisation ont joué un rôle important dans la définition du système commercial international grâce au pouvoir d'influence des Membres. Différentes méthodes et voies ont été utilisées, selon les sujets et au fil du temps, pour déployer ce pouvoir d'influence.
31. À l'origine de l'OCDE, l'élaboration de normes et de recommandations était considérée comme une composante essentielle de la facilitation des échanges, comme en témoigne l'adoption précoce des Codes et Systèmes agricoles, ainsi que de nombreux instruments juridiques couvrant les crédits à l'exportation. Au fil du temps, les organes de l'OCDE autres que le Comité des échanges ont pris un rôle de plus en plus actif dans la conception de normes liées aux échanges. C'est le cas, par exemple, du Comité de la concurrence, du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises, du Comité sur la gouvernance d'entreprise, du Comité des politiques d'environnement, du Comité de l'investissement, ou encore, du Comité de la gouvernance publique. Le Comité des échanges de l'OCDE, en revanche, s'est attaché de plus en plus à produire des données tangibles, des analyses et des conseils stratégiques en amont des négociations commerciales, à l'appui de règles et d'instruments élaborés au final en dehors de l'OCDE, notamment à l'OMC ou dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels.

Soutenir le système commercial multilatéral

32. L'OCDE a toujours joué un rôle important dans les discussions à l'appui des échanges multilatéraux en fournissant des données, des outils et des analyses factuelles. Un exemple notable est le développement de l'approche de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) pour l'agriculture, qui a introduit des concepts et des mesures ayant, comme précédemment mentionné, influencé la négociation de l'Accord agricole de l'OMC. Les travaux de l'OCDE sur les estimations du soutien à la pêche (FSE) sont d'une utilité semblable pour les négociations de l'OMC en cours sur les subventions à la pêche, et les travaux de l'OCDE sur l'uniformisation des règles du jeu dans le secteur industriel ont vocation à jouer un rôle similaire pour une future renégociation de l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC). Dans le même ordre d'idées, les négociations en cours dans le cadre de l'Arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation jettent les bases de nouvelles approches pour traiter la question de la « finance durable » dans le contexte du système commercial multilatéral.
33. En ce qui concerne le commerce numérique, les travaux de l'OCDE ont alimenté les discussions sur l'extension du moratoire de l'OMC sur les droits de douane visant les

transmissions électroniques et ont apporté une contribution directe aux négociations de l'Initiative de déclaration conjointe, avec l'Inventaire du commerce numérique ainsi qu'en pesant sur le débat sur la réglementation des flux de données transfrontières. Dans le domaine des échanges de services, l'IRES de l'OCDE a produit des données concrètes étayant les négociations sur la réglementation intérieure visant les services dans le cadre de l'Initiative de déclaration conjointe pertinente et, ainsi qu'il est précisé ci-avant, les IFE de l'OCDE contribuent au suivi des progrès réalisés dans le cadre de l'AFE de l'OMC. Concernant les questions relatives au genre, les travaux de l'OCDE ont alimenté les discussions du groupe de travail informel de l'OMC sur le commerce et l'égalité des genres.

34. Parfois, les contributions de l'OCDE à l'OMC transitent par des relais intermédiaires, en l'occurrence le G7 et le G20. Par exemple, les travaux de l'OCDE sur le commerce numérique et les flux de données transfrontières ont étayé les Principes du commerce numérique du G7 qui ont été approuvés par les ministres du Commerce sous la présidence britannique. En 2022, des contributions de l'OCDE sur le sujet de la durabilité et de la résilience des chaînes de valeur ont été sollicitées à la fois par la présidence du G7 (Allemagne) et celle du G20 (Indonésie). Dans d'autres cas, la collaboration avec des forums ou des organismes régionaux tels que l'APEC, la CEA ou la CESAP a permis à l'OCDE d'étendre son engagement au-delà de ses Membres. Les travaux sur les échanges de services (IRES, IRES numérique) en ont particulièrement bénéficié. Les codes et systèmes agricoles de l'OCDE sont ouverts à une adhésion mondiale et représentent un mécanisme de normalisation et de certification compatible avec l'Accord de l'OMC relatif aux obstacles techniques au commerce (OTC).

Éclairer les accords commerciaux préférentiels

35. Le Comité des échanges de l'OCDE est également utilisé par les Membres pour examiner et comparer les approches adoptées dans les accords commerciaux ou d'intégration préférentiels. On peut par exemple souligner à cet égard les discussions sur les accords relatifs aux échanges numériques (tels que l'Accord de partenariat pour l'économie numérique) menées au sein du Groupe de l'OCDE des amis du commerce numérique. Parmi les autres exemples, citons le soutien que l'OCDE apporte à l'APEC, notamment dans le domaine des échanges de services, ainsi que l'examen en cours des dispositions des accords commerciaux concernant les entreprises publiques et des questions relatives au genre.
36. L'OCDE n'a toutefois pas jusqu'à présent servi de plateforme pour la mise en place d'accords d'intégration préférentiels entre ses Membres, et il n'y a pas eu d'élaboration par le Comité des échanges de normes visant à favoriser la convergence des Membres de l'OCDE sur les questions liées aux échanges.

Faciliter les accords sectoriels et thématiques

37. Dans un certain nombre de domaines, l'OCDE a servi de plateforme pour la conclusion d'Accords sectoriels et thématiques d'une grande importance pour le système commercial multilatéral.
38. L'Arrangement sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public [[OECD/LEGAL/5005](#)] (l'Arrangement), par exemple, a précédé l'Accord SMC de l'OMC et a été incorporé dans son texte juridique. L'Arrangement contient des annexes distinctes qui établissent des règles spécifiques pour chaque secteur couvert. Cinq

accords sectoriels existent actuellement, qui couvrent le sujet des crédits à l'exportation dans les domaines suivants : (i) les navires ; (ii) les centrales nucléaires ; (iii) les projets concernant les énergies renouvelables, l'atténuation du/l'adaptation au changement climatique et les ressources en eau ; (iv) les infrastructures ferroviaires ; et (v) les aéronefs civils. Les participants des accords sectoriels conclus pour les navires et pour les aéronefs sont différents des parties à l'Arrangement général, ce qui n'est pas le cas pour les autres accords sectoriels.

39. Pour faciliter la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales [[OECD/LEGAL/0144](#)] (les Principes directeurs de l'OCDE), un certain nombre d'instruments spécifiques à la chaîne d'approvisionnement ont été conçus dans le cadre du Groupe de travail sur la Conduite responsable des entreprises. Il s'agit notamment de principes directeurs sur le devoir de diligence applicable aux chaînes d'approvisionnement de l'habillement, de la chaussure, des industries extractives et de la filière agricole (avec la FAO).
40. Au niveau sectoriel, les préoccupations relatives à l'équité des règles du jeu et à la concentration du marché dans le secteur de l'acier ont par ailleurs conduit à la création en 2016, à l'initiative du G20, du Forum mondial sur les surcapacités sidérurgiques, dont la conduite a été facilitée par l'OCDE (notamment la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie (STI)).

Activités publiques-privées

41. L'OCDE joue un rôle clé dans les initiatives du secteur privé et les initiatives publiques impliquant le secteur privé qui complètent le système commercial multilatéral d'État à État. À titre d'exemple, citons les Principes directeurs de l'OCDE qui sont des recommandations adressées par les pouvoirs publics aux entreprises multinationales afin d'orienter le comportement des entreprises actives dans les échanges internationaux. Les accords commerciaux préférentiels font de plus en plus référence à ce texte.
42. On peut également citer le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), une initiative lancée par le G20 et soutenue par un consortium d'organisations internationales (dont l'OCDE) qui joue un rôle de plateforme d'information et de coordination en s'appuyant sur des données collectées à l'échelle des secteurs public et privé. L'AMIS a contribué à atténuer les crises liées aux prix des denrées alimentaires. Les tentatives visant la mise en place d'une plateforme similaire pour les biens médicaux essentiels à la lutte contre la pandémie de COVID-19 ont été abandonnées en phase de conception.

Approches pluridisciplinaires

43. Dans le contexte de la prise de conscience croissante des imbrications entre les différents domaines d'action, les travaux des autres comités de l'OCDE et les instruments juridiques qu'ils ont développés revêtent une importance accrue pour le système commercial international. (Les liens entre les activités et les résultats des différentes Directions et les priorités stratégiques de TAD sont définis dans l'annexe à la présente note).

- **Politiques de l'investissement** : la prise de conscience des liens entre les politiques du commerce et de l'investissement s'est accrue ces dernières années et a notamment conduit aux discussions conjointes menées au niveau du G20 (Groupe de travail sur le commerce et l'investissement). Au sein de l'OMC, à ce jour, seuls des aspects limités des politiques de l'investissement sont discutés ou ont été négociés

(investissement dans les services, mesures d'investissement liées au commerce, facilitation de l'investissement). L'OCDE a élaboré un certain nombre de normes en matière d'investissement, mais jusqu'à présent, aucune tentative n'a été engagée pour les relier aux accords commerciaux. Parmi ces normes figurent la Recommandation du Conseil concernant les Lignes directrices sur les politiques d'investissement des pays d'accueil relatives à la sécurité nationale [[OCDE/LEGAL/0372](#)] du Comité de l'investissement, et les Principes directeurs de l'OCDE du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises.

- **La gouvernance d'entreprise :** le Comité sur la gouvernance d'entreprise de l'OCDE coordonne et oriente les travaux de l'Organisation sur la gouvernance d'entreprise, la finance d'entreprise et les entreprises publiques, et est notamment responsable de la Recommandation relative aux Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques [[OCDE/LEGAL/0414](#)] qui présentent un intérêt pour les échanges étant donné les préoccupations croissantes concernant le potentiel des entreprises publiques à introduire des distorsions sur les marchés internationaux.
- **Politiques de la concurrence :** l'OCDE suit un programme de travail sur les politiques de la concurrence dans le cadre de son Comité de la concurrence, programme en rapport avec la réflexion sur l'équité des conditions de concurrence menée au sein du Comité des échanges. La politique de la concurrence figurait autrefois à l'ordre du jour des négociations de l'OMC, mais le sujet a été mis de côté en 2004. Les liens entre les travaux du Comité de la concurrence (en particulier la Recommandation sur la neutralité concurrentielle [[OCDE/LEGAL/0462](#)]) et ceux du Comité des échanges sont actuellement activement examinés par le Comité des échanges.
- **Politiques environnementales :** l'importance de la relation entre les échanges et l'environnement conduit à la création d'un groupe de travail conjoint de l'OCDE en 1991. Le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC a été créé en 1995. Récemment, les discussions sur le sujet se sont intensifiées à l'OMC sous l'égide de la TESSD (discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale), qui se concentre sur six domaines : les mesures et politiques climatiques liées au commerce ; le commerce des biens et services environnementaux ; l'économie circulaire ; la promotion des chaînes d'approvisionnement durables ; les défis et opportunités pour le commerce durable (l'Aide pour le commerce) ; et les effets environnementaux et les impacts sur les échanges des subventions pertinentes. Les Directions TAD et ENV de l'OCDE contribuent à ces discussions en s'appuyant sur les travaux menés par l'OCDE sur les biens et services environnementaux, l'économie circulaire, les chaînes d'approvisionnement durables et les effets sur l'environnement et les échanges des subventions ad hoc. Toutefois, les contributions à la TESSD ne sont pas coordonnées au niveau de l'OCDE et ne sont pas préparées de manière stratégique, par exemple, au sein du Groupe de travail conjoint sur les échanges et l'environnement. Jusqu'à présent, les instruments juridiques pertinents pour l'interface entre les échanges et l'environnement n'ont été élaborés que par le Comité des politiques d'environnement (EPOC) et comprennent la Décision-Recommandation du Conseil sur les exportations de déchets dangereux à partir de la zone de l'OCDE [[OCDE/LEGAL/0224](#)] et la norme générale harmonisée de soumission et de transmission des dossiers de pesticides.

- **Politiques fiscales** : les travaux en cours de l'OCDE sur la tarification du carbone et l'atténuation des émissions de carbone présentent un grand intérêt pour les échanges, étant donné que des accords internationaux sur la tarification et le traçage du carbone réduiraient le potentiel de fuites de carbone sur les marchés ouverts et de mesures aux frontières pour lutter contre ces fuites. Des travaux analytiques et des méta-analyses sont actuellement menés à l'OMC pour évaluer l'impact des politiques environnementales sur les flux commerciaux et la Direction TAD se tient en contact étroit avec ses interlocuteurs compétents à l'OMC. Les travaux sur la tarification du carbone à l'OCDE, y compris les rapports phares tels que celui sur les tarifs effectifs du carbone et la fiscalité des consommations énergétiques (« Effective Carbon Rates and Taxing Energy Use »), sont dirigés par le CTP.
- Le **Forum inclusif sur les approches en matière d'atténuation des émissions de carbone** vise à favoriser un dialogue multilatéral renforcé, étayé et facilité par des analyses techniques et objectives, afin de garantir l'efficacité des efforts combinés d'atténuation des émissions de carbone, en travaillant également à éviter des retombées négatives, susceptibles de ralentir les progrès en matière d'ambitions et d'efforts climatiques au niveau requis pour atteindre la neutralité carbone. Le but est de pouvoir comparer, d'une manière judicieuse et transparente, les contributions attendues à la réduction des émissions. Au fil du temps, une telle démarche pourrait servir de base à une évaluation plus rigoureuse de l'efficacité et de l'efficacité économique des différentes stratégies. Cela permettrait, à terme, de contribuer à améliorer la coordination internationale des politiques d'atténuation, et d'accroître le soutien du public en faveur d'une approche plus ambitieuse, plus cohérente et mieux coordonnée au niveau mondial des efforts d'atténuation du changement climatique.
- **Commerce illicite** : les travaux du Comité de la gouvernance publique et en particulier la recommandation de l'OCDE sur la « lutte contre le commerce illicite et le renforcement de la transparence dans les zones franches » [[OCDE/LEGAL/0454](#)] sont pertinents pour la communauté du commerce international et dans le cadre des discussions sur le commerce illicite à l'OMC, la CNUCED et l'Organisation mondiale des douanes.
- **Collaboration en matière réglementaire** : l'hétérogénéité de la réglementation est de plus en plus perçue comme une source non négligeable de coûts dans les échanges, laquelle est devenue plus visible avec la réduction progressive des obstacles traditionnels au commerce, tels que les droits de douane. Les efforts récents visant à réduire les coûts des échanges mettent l'accent sur la promotion d'une plus grande interopérabilité pour les entreprises et les chaînes d'approvisionnement exerçant dans des pays aux exigences réglementaires différentes. Parallèlement, les efforts déployés pour améliorer la qualité de la réglementation par l'application cohérente de bonnes pratiques réglementaires se sont intensifiés dans les pays (avec notamment l'adoption par le Conseil de la Recommandation de l'OCDE concernant la politique et la gouvernance réglementaires [[OCDE/LEGAL/0390](#)] en 2012). La coopération internationale en matière de réglementation touchant aux échanges cherche les moyens de réduire les coûts évitables pour les échanges induits par les divergences réglementaires existantes sans compromettre la qualité de la protection réglementaire. Elle est essentielle pour profiter des bénéfices de marchés ouverts tout en répondant aux objectifs sociétaux liés aux questions telles que la protection des consommateurs, la performance environnementale et les maladies végétales et animales.

- **Genre** : les Membres tiennent de plus en plus compte dans leurs accords commerciaux des préoccupations spécifiques liées aux femmes et à d'autres groupes vulnérables. Les recommandations de l'OCDE de [2013](#) et [2015](#) sur le genre, [font l'objet d'un suivi tous les cinq ans](#), ont motivé des analyses des progrès accomplis dans de multiples aspects de l'égalité entre les genres, notamment les échanges commerciaux.

5. Vers une approche intégrée à l'échelle de l'Organisation

44. Pour s'affirmer comme partenaire de confiance du changement, il est important pour l'OCDE d'adopter une approche intégrée et de répondre aux attentes de ses Membres de voir son expertise sur les échanges mobilisée de manière *ad hoc* sur les questions et travaux pertinents.
45. Des mécanismes de coordination et de collaboration existent d'ores et déjà :
 - De solides interactions au niveau opérationnel et un dialogue de qualité entre les Directions. La coopération informelle joue un rôle important, tout comme la coopération formelle.
 - Les projets horizontaux sont un mécanisme important et leurs structures de gouvernance évoluent.
 - Des organes subsidiaires conjoints existent (GTCEE) et les réunions de comités conjoints ont été facilitées (par exemple, Échanges et Investissement, Échanges et Comité de la politique de la réglementation), avec des retours d'expérience mitigés.
 - Des points réguliers sont faits au Conseil sur le sujet des échanges dans le cadre de briefings économiques plus larges.
 - Le Comité des échanges a inscrit un point permanent à l'ordre du jour de ses réunions consacré aux « travaux pertinents en cours au sein de l'OCDE » dans le cadre duquel il a commencé à inviter les présidents d'autres comités pour des dialogues ciblés, en commençant par les présidents de l'EPOC et du Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises.
46. Pour renforcer encore la coordination, le Comité des échanges a introduit un point permanent à l'ordre du jour de ses réunions sur les « travaux en cours ailleurs à l'OCDE ». Des discussions sont actuellement menées au sein du Comité sur la possibilité de mettre en place d'autres formes de gouvernance, potentiellement nouvelles, pour certaines collaborations horizontales.
47. Beaucoup reste encore à faire pour assurer la cohérence des travaux de l'OCDE à l'échelle de l'ensemble des politiques influant sur le fonctionnement des marchés ouverts. Il s'agit là d'une question importante qui fait l'objet d'une réflexion et de discussions continues entre les membres, et qui a notamment donné lieu à une action proactive de la part du Comité des échanges auprès des autres comités.
48. Il sera essentiel pour l'Organisation de trouver une approche efficace de la gouvernance transdisciplinaire en son sein si elle souhaite tirer efficacement parti de son rayonnement unique auprès plusieurs ministères et s'ériger en fer de lance des débats sur l'articulation entre les échanges et d'autres thématiques.

6. Action de l'OCDE pour promouvoir des marchés ouverts et des échanges internationaux fondés sur des règles

49. La diffusion de cette note stratégique intervient à un moment susceptible de représenter un tournant dans les relations économiques mondiales. Depuis plusieurs années, un grand nombre d'électeurs des pays Membres de l'OCDE s'interrogent sur la compatibilité de la politique d'ouverture avec les préférences nationales en matière de répartition des gains issus de la mondialisation et des incidences de la croissance économique sur la durabilité environnementale. À la lumière des tensions géopolitiques exacerbées, les électeurs se demandent désormais si leur pays est suffisamment résilient pour résister à la coercition économique d'autres pays ou si l'accès aux produits essentiels est menacé. Dans ce contexte, un certain nombre de Membres de l'OCDE ont intensifié le développement d'instruments de politique industrielle. Au vu des considérations exposées ci-avant, il convient de réévaluer le rôle de l'OCDE dans la promotion de l'ouverture des marchés et d'un système d'échanges internationaux fondé sur des règles et en bon état de fonctionnement.
50. En tant qu'organisation pangouvernementale regroupant des Membres partageant les mêmes convictions, l'OCDE est bien placée pour soutenir ses Membres, en instaurant la confiance nécessaire pour promouvoir une intégration économique à la fois étendue et de qualité. L'idée selon laquelle il est important de continuer à œuvrer en faveur de l'intégration commerciale pour que celle-ci ne s'arrête pas, voire s'inverse, est souvent appelée « théorie de la bicyclette ». Traditionnellement, la théorie de la bicyclette s'est concentrée sur l'intégration en termes quantitatifs, en tant que processus à l'appui de la dynamique du commerce mondial. Il est peut-être temps d'inclure dans cette théorie la qualité de l'ouverture et, partant, la capacité à intégrer des valeurs communes dans les démarches en faveur d'une intégration accrue. De fait, d'aucuns estiment que l'une ne peut progresser sur la voie de la durabilité sans l'autre.
51. Pour une organisation qui s'intéresse à l'intégration mondiale et au multilatéralisme, il est important, en parallèle, de préserver et de renforcer la confiance des non-membres. Il s'agit d'une condition préalable à tout progrès en vue de bâtir un système commercial multilatéral qui soit inclusif, durable et résilient à l'avenir.
52. Dans cette optique, le Secrétariat de l'OCDE cherchera comment renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion de l'ouverture des marchés et d'un système commercial international fondé sur des règles en bon état de marche en intensifiant les travaux dans les domaines suivants :
- Dans un contexte caractérisé par une inquiétude grandissante quant à la résilience des économies de l'OCDE, l'Organisation peut jouer un rôle dans l'amélioration des échanges et de la coordination entre ses pays Membres partageant les mêmes convictions, en vue de renforcer les liens commerciaux entre eux, en particulier concernant les chaînes d'approvisionnement d'importance géostratégique, technologique et systémique pour les économies nationales.
 - Dans un contexte où reste forte la demande en faveur d'une amélioration de la durabilité et des effets redistributifs des échanges, l'OCDE peut renforcer les efforts multilatéraux existants en aidant ses Membres à accélérer la conception d'instruments de politique commerciale permettant d'intégrer efficacement les outils existants et en évolution à l'appui des chaînes d'approvisionnement et les instruments pertinents élaborés dans le cadre d'autres politiques. L'approche de l'OCDE, mobilisant l'ensemble des administrations publiques, et ses capacités

d'ouverture au secteur privé confèrent à l'Organisation une position idoine pour endosser un tel rôle.

- Considérant l'adhésion constante de ses Membres à un système commercial international fort et fondé sur des règles, l'OCDE poursuivra son engagement auprès de l'OMC et des autres plateformes pertinentes. L'Organisation doit également continuer à promouvoir la transparence des échanges internationaux et contribuer à étayer les négociations commerciales multilatérales et les discussions sur la réforme de l'OMC, notamment via ses travaux sur l'équité des conditions de concurrence, les restrictions à l'exportation, la facilitation des échanges, le commerce numérique, la restrictivité des échanges de services et le genre.
53. La partie ci-après décrit les étapes possibles de la mise en œuvre d'une telle approche collective et coordonnée. Les travaux relevant des trois domaines susmentionnés devraient progresser en parallèle afin d'atteindre l'objectif exprimé dans la Vision d'avenir du 60e anniversaire de l'OCDE, à savoir soutenir l'ouverture des marchés et un système commercial international fondé sur des règles. Les travaux dans ces domaines reflètent le Programme de travail et Budget approuvé par le Comité des échanges et seront développés dans le cadre de celui-ci.

6.1. Intensifier les travaux dans trois domaines

Résilience des chaînes d'approvisionnement

54. L'un des enjeux immédiats auquel les Membres sont confrontés dans le cadre de toute activité sur la résilience des chaînes d'approvisionnement est la faiblesse relative des données et des outils analytiques servant à évaluer et traiter leurs vulnérabilités. La transformation numérique et la collecte de données par un plus grand nombre d'acteurs mondiaux ont ajouté aux complexités existantes. Une meilleure compréhension des défis à surmonter pourrait favoriser une collaboration plus étroite des Membres sur les politiques visant à remédier aux vulnérabilités et à renforcer la résilience. L'OCDE peut apporter son aide de plusieurs manières :
- **Mobiliser les Membres et travailler avec eux** : les économistes en chef en matière d'échanges et d'agriculture des pays Membres de l'OCDE se sont réunis fin juin pour partager des informations et des bonnes pratiques sur les mécanismes d'identification, de suivi et de réduction des vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement et des goulets d'étranglement logistiques en amont des chocs. Des réunions de suivi de ce groupe sont envisagées et pourraient se concentrer sur des sujets de préoccupation spécifiques tels que la sécurité de l'accès aux matières premières stratégiques et aux minéraux essentiels, à l'énergie, aux engrais et aux technologies essentielles.
 - **Dialogue pour favoriser la coopération entre les gouvernements** : sur la base d'une meilleure compréhension commune des enjeux, les gouvernements pourraient explorer les possibilités d'une plus grande coopération pour contribuer à promouvoir la résilience, la transparence, la diversification, la sécurité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Ce dialogue et cette coopération pourraient également servir à favoriser une compréhension commune de la nature de la coercition économique et des moyens par lesquels des pays similaires peuvent coopérer pour limiter les dommages causés aux économies individuelles et favoriser des marchés mondiaux stables, prévisibles et ouverts.

- **Stratégies de diversification** : pour mieux remédier aux dépendances vulnérables aux chocs, il convient de diversifier les fournisseurs afin de multiplier les canaux d'ajustement. Si la diversification n'est pas toujours réalisable (par exemple concernant les ressources naturelles) ou en phase avec les forces du marché (par exemple dans les secteurs à forte économie d'échelle), les pouvoirs publics peuvent fournir des incitations économiques et créer un environnement stimulant, notamment en supprimant les obstacles au commerce et à l'investissement et en simplifiant les réglementations. L'OCDE fournit des analyses de pointe dans ces domaines, notamment par le biais des TFI et de l'outil web « quatre clés pour des chaînes d'approvisionnement résilientes ». Les travaux de l'OCDE sur les aides publiques fournissent également des informations importantes sur le besoin accru de transparence et de bonnes pratiques en matière de subventions dans un environnement où leur utilisation est susceptible d'augmenter à brève échéance.
 - **Dialogue avec les entreprises** : les chaînes d'approvisionnement étant principalement coordonnées au niveau des entreprises, le dialogue public-privé peut contribuer à la résilience des chaînes d'approvisionnement et à la gestion des perturbations en améliorant la compréhension commune des enjeux et des opportunités. L'OCDE peut jouer un rôle dans ces actions, en tant qu'instance de dialogue avec le secteur privé.
55. Afin de s'assurer que les travaux de l'OCDE sur la résilience de la chaîne d'approvisionnement constituent un tremplin vers un système commercial multilatéral inclusif, durable et résilient à l'avenir, les Membres peuvent souhaiter engager le dialogue avec des pays non membres sur ce sujet, y compris au moyen des processus du G20. En effet, les économies non membres peuvent être des acteurs clés dans les chaînes d'approvisionnement de certains produits sensibles, et la préservation de relations commerciales plus larges concernant d'autres biens et services sera facilitée par une approche visant à poursuivre résolument une ouverture mondiale. Tout recentrage sur les produits et les régions géographiques doit prendre en compte les répercussions plus larges sur les relations commerciales, sur le développement durable dans les pays en développement et sur les partenariats et alliances géostratégiques actuels et futurs.

Durabilité sociale et environnementale

56. Les stratégies visant à renforcer la résilience économique des chaînes d'approvisionnement pourraient aller de pair avec des stratégies ayant pour objet de renforcer leur durabilité sociale et environnementale. Le renforcement de la coordination et de la collaboration entre le secteur public et le secteur privé est essentiel pour assurer la résilience économique et la durabilité sociale et environnementale, comme en témoignent le nombre croissant d'initiatives pertinentes au niveau national, l'importance accrue des discussions afférentes aux chaînes d'approvisionnement durables dans les forums internationaux tels que le G7 et le G20, et l'importance croissante du thème dans le cadre des recherches universitaires. Les normes de CRE et les autres normes de responsabilité sociale des entreprises jouent un rôle important dans ce contexte.
57. Jusqu'à présent, la politique commerciale et les politiques en matière de CRE étaient généralement élaborées dans des sphères distinctes. Il en résulte des risques d'insécurité juridique et un manque de transparence quant à savoir quelles règles s'appliquent, en quel lieu et à quel moment. L'approche de l'OCDE mobilisant l'ensemble des administrations publiques et ses relations institutionnalisées avec le secteur privé, les syndicats et la société civile placent l'Organisation en bonne position pour contribuer à résoudre ce

problème. Les instruments de CRE de l'OCDE peuvent s'avérer particulièrement pertinents dans ce contexte. L'OCDE peut renforcer les efforts multilatéraux existants en aidant ses Membres à accélérer la conception d'outils de politique commerciale qui intègrent efficacement les outils de CRE existants et en évolution, ainsi que d'autres outils appropriés développés dans d'autres secteurs de la politique publique.

58. Afin de s'assurer que les travaux de l'OCDE sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement constituent un tremplin vers un système commercial multilatéral inclusif, durable et résilient à l'avenir, les Membres peuvent souhaiter engager le dialogue avec des pays non membres sur ce sujet, s'ils le jugent approprié, y compris au moyen des processus du G20.

Poursuite de l'engagement auprès de l'OMC

59. Les relations entre l'OCDE et l'OMC sont traditionnellement solides et les Membres de l'OCDE continuent de s'engager à renforcer le système commercial multilatéral. L'OCDE devrait poursuivre son engagement auprès de l'OMC selon les sujets décrits ci-avant et d'autres sujets. Le sujet des subventions/de l'aide publique continuera à jouer un rôle important dans ce contexte. Les travaux ultérieurs devraient évoluer autour des axes suivants :

- La mesure, le suivi et l'analyse des subventions industrielles se poursuivront en vue de soutenir les processus de réforme de l'OMC. Ceux-ci devront répondre aux préoccupations concernant le rôle des subventions industrielles et des entreprises d'État dans les principaux pays membres de l'OMC comme la Chine.
- Des travaux supplémentaires sur la compréhension des aides gouvernementales écologiques, y compris leurs méthodes de conception.
- Le suivi du rapport conjoint sur les subventions présenté par l'OCDE, le FMI, l'OMC et le GBM évoque la création d'un portail de données conjoint, permettant un accès plus facile à toutes les données disponibles sur les subventions. L'OCDE, principal pourvoyeur de ces données grâce à son [portail sur les subventions aux entreprises](#), qui couvre les aides publiques dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie et des combustibles fossiles, trouve ici la possibilité d'améliorer son profil et son rôle au niveau mondial dans ce domaine.
- Le programme actif de l'OCDE sur la neutralité concurrentielle dans le cadre de son Comité de la concurrence peut renforcer les efforts du Comité des échanges en raison de sa pertinence potentielle pour les règles de l'OMC.

60. Grâce à son expertise dans différents domaines d'action et à la prise en considération des répercussions des politiques nationales et internationales, les travaux de l'OCDE revêtiront une importance particulière dans la promotion d'une plus grande transparence et de bonnes pratiques, dans un contexte où les aides publiques sont de plus en plus sollicitées et où le potentiel de concurrence dommageable ou de gaspillage de ressources nationales restreintes est élevé.

6.2. Amélioration de la qualité de l'intégration mondiale

61. En termes de pratiques de travail et de résultats, la palette des produits de l'OCDE s'étend traditionnellement du développement et de la collecte de données et d'indicateurs transnationaux à l'élaboration de normes, au moyen d'instruments juridiques, en passant par l'analyse, l'évaluation des incidences et l'identification de bonnes pratiques. Au

cours des 15 à 20 dernières années, les délégués au Comité des échanges de l'OCDE ont donné la priorité à la première extrémité du spectre, en s'attachant à produire des données tangibles et des analyses de l'OCDE en amont des négociations commerciales, à l'appui de règles et d'instruments qui finissent intégrés dans les accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux. Cette pratique reste parfaitement en phase avec les intérêts des Membres de l'OCDE.

62. Considérant l'activité accrue des organes de l'OCDE autres que le Comité des échanges dans la conception de normes juridiques liées aux échanges décrites à la section 4, l'OCDE et ses Membres adopteront une approche cohérente de la priorité de l'Organisation dans la promotion de marchés ouverts et d'un système commercial international fondé sur des règles et en bon état de fonctionnement. Cela nécessitera de renforcer la coordination et la collaboration entre les comités et les Directions de l'OCDE.
63. À l'avenir, dans la mesure où les Membres de l'OCDE sont en quête d'un nouvel équilibre entre les mérites économiques de longue date des échanges internationaux et les appels politiques croissants à la résilience et à l'autonomie stratégique, une approche collective et coordonnée de l'OCDE en ce sens peut contribuer à la sécurité économique tout en préservant les avantages des marchés ouverts et d'un système commercial international fondé sur des règles en bon état de fonctionnement. Dans ce contexte, les Membres pourraient envisager d'examiner des modalités, des approches et des initiatives permettant de renforcer davantage les travaux de l'OCDE sur les marchés ouverts, le commerce et la résilience économique.
64. Dans sa déclaration sur la Vision d'avenir énoncée en 2021, l'OCDE a renouvelé son soutien explicite aux marchés ouverts et à un système commercial international fondé sur des règles. Le bon fonctionnement des marchés mondiaux est fondamental pour la croissance économique et le bien-être. Les Membres de l'OCDE y croient de même que les autres membres de l'OMC. Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans la conception des règles du bon fonctionnement des marchés mondiaux. Ces règles devront tenir compte du fait que l'intervention des pouvoirs publics ne doit pas fausser les règles du jeu au niveau mondial. Dans le même temps, ces règles devront aussi prendre en considération d'autres objectifs légitimes en matière d'action publique, comme la durabilité environnementale, la durabilité sociale et la résilience économique. L'OCDE dispose des connaissances techniques, de la structure mobilisant l'ensemble des administrations et des partenariats nécessaires pour soutenir la conception des règles commerciales de demain. À cet égard, nous nous tenons à la disposition de nos Membres et autres parties prenantes.

Annexe : Liens entre les piliers stratégiques de TAD et d'autres activités de l'OCDE

Renforcer la transparence et l'égalité des chances sur les marchés mondiaux <i>Des marchés mondiaux ouverts et fondés sur des règles</i>	Gérer les liens entre les politiques <i>Durabilité économique, environnementale et sociale</i>	Maximiser les avantages de l'innovation et des nouvelles technologies <i>Politiques et bonnes pratiques</i>	Améliorer les chaînes d'approvisionnement mondiales <i>Durabilité et résilience</i>	Anticiper et gérer le changement <i>Prévisions et réponses des pouvoirs publics</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Recommandation sur la neutralité concurrentielle (DAF) • Recommandation sur l'évaluation d'impact sur la concurrence (DAF) • Recommandation relative aux Lignes directrices sur la gouvernance des entreprises publiques (DAF) • Fiscalité mondiale / BEPS / Impôt minimum mondial sur les sociétés (CTP) • Comité de l'acier (STI) • Construction navale (STI) • *Subventions aux combustibles fossiles (ENV, CTP) • Code de l'OCDE de la libération des mouvements de capitaux (DAF) • Code de l'OCDE de la libération des opérations invisibles courantes (DAF) • Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (DAF) • Travaux sur le rôle de l'État dans la promotion de la conduite responsable des entreprises (DAF) • Travaux sur la diligence raisonnable applicable à un financement responsable de projets et d'actifs (DAF) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustements carbone aux frontières (CTP, ECO, ENV, STI) • Indicateurs du contenu en émissions de CO2 des échanges et analyse de modélisation connexe (STI) • Taux nets effectifs de carbone (ENV, CTP) • Conduite responsable des entreprises (DAF) • Aide pour le commerce – Autonomiser des échanges durables, inclusifs, connectés (DCD) • Recommandation relative à la politique à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat (CFE) • Recommandation relative aux qualités de l'IDE et à la boîte à outils des politiques correspondante (DAF) • Échanges et questions relatives au genre (ELS, DCD) • Mettre les échanges au service de tous (ELS, DAF, GOV, ECO, CTP, STI) 	<ul style="list-style-type: none"> • Phase III du projet « Vers le numérique »(STI) : flux transfrontières de données, mesure des données et flux de données • Manuel sur la mesure du commerce numérique (SDD, avec commentaires et sections de TAD) • Pour une transformation numérique juste (DCD, TAD) • Tendances et défis de la localisation des données (STI) • Notes destinées à la boîte à outils de l'OCDE : interopérabilité des cadres de protection des données et de la vie privée <ul style="list-style-type: none"> – Déclaration sur l'accès des pouvoirs publics aux données à caractère personnel détenues par le secteur privé (STI) – Recommandation sur l'amélioration de l'accès aux données et leur partage (STI) – Recommandation relative aux lignes directrices sur la protection de la vie privée (STI).Rapports sur la mesure de la valeur des flux de données (STI) • Fiscalité numérique (CTP) 	<ul style="list-style-type: none"> • TiVA (STI, SDD) • Commerce et investissement (DAF, RBC) • Chaînes d'approvisionnement en matière de santé (ELS) • Recommandation sur la gouvernance des risques majeurs (GOV) • Recommandation sur la gouvernance des infrastructures (GOV) • Recommandation sur les marchés publics (GOV) • Boîte à outils de l'OCDE sur le contrôle et la mise en œuvre de la réglementation (GOV) • Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (DAF) • Recommandation sur le Cadre d'action pour l'investissement (DAF) • Recommandation sur la coopération réglementaire internationale face aux défis de portée mondiale (GOV) 	<ul style="list-style-type: none"> • Perspectives économiques (ECO) • Projections à long terme (ECO) • Commerce « en temps réel » (SDD, Laboratoire d'innovation NAEC) • Perspectives de l'environnement (ENV) • Perspectives de l'emploi (ELS) • Perspectives technologiques (STI) • Prospective : Unité de prospective de l'OCDE

<ul style="list-style-type: none">• Révision des principes CRE par pays (DAF)• Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption (DAF)• Principes de l'OCDE sur le financement mixte (DCD)• Aide pour le commerce (DCD)• Commerce illicite (GOV)• Marchés publics (GOV)				
---	--	--	--	--

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES 2023

www.ocde.org

OCDE Paris
2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16
Tél : +33 (0) 1 45 24 82 00